

Evaluation d'impacts socio-économiques

ÉVALUATION D'IMPACTS QUALITATIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE SEPT PROJETS D'AMÉNAGEMENTS HYDROAGRIQUES AU BURKINA FASO, AU MALI, AU NIGER ET AU SÉNÉGAL⁽¹⁾

Page 1

■ Évaluation d'impacts qualitatifs socio-économiques de sept projets d'aménagements hydroagricoles au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal

■ Les sept projets ont-ils concouru à l'accroissement de la productivité et de la production agricoles en vue de contribuer à assurer la sécurité alimentaire ?

Page 2

■ Les sept projets ont-ils contribué à l'augmentation des revenus et du bien-être des exploitants agricoles bénéficiaires ?

■ Les sept projets ont-ils des facteurs favorables à leur durabilité ?

Page 3-4

■ Quels sont les facteurs de réussite ?

■ Quels sont les facteurs limitants ?

Pages 5-8

■ RECOMMANDATIONS
Les recommandations formulées à l'attention de la BOAD, des États et des bénéficiaires.

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du mandat qui lui a été confié depuis 1973, a progressivement accru son volume d'interventions dans ses huit (08) Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) pour atteindre au 31 décembre 2012, un montant de 2 441 milliards FCFA dont 379 milliards FCFA (soit environ 16%) consacrés au développement rural (essentiellement des aménagements hydroagricoles). L'intérêt porté aux aménagements hydroagricoles est justifié par la nécessité, entre autres, de : (i) accroître la production et la productivité agricoles en vue de contribuer à assurer la sécurité alimentaire, (ii) concourir à l'augmentation des revenus et du bien-être des populations rurales, (iii) créer des emplois et favoriser le retour des populations en exode rural, (iv) améliorer l'accès au crédit chez les exploitants agricoles, (v) autonomiser les femmes en milieu rural, et (vi) restaurer l'écosystème rural. Dans le souci de tirer des enseignements de ses opérations de financements effectuées dans les aménagements hydroagricoles en vue de les améliorer pour les années à venir, la BOAD a commandité une étude d'impacts en 2012 intitulée « étude d'impacts qualitatifs socio-économiques de sept projets d'aménagements hydroagricoles au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal ». L'étude a fait l'objet d'un atelier de validation du 09 au 10 décembre 2013 au siège de la BOAD. Cette rencontre technique a réuni des Experts des aménagements hydroagricoles dont les représentants des huit Etats membres de l'UEMOA, des partenaires techniques et financiers intervenant dans l'Union, les bénéficiaires et la société civile.

LES SEPT PROJETS ONT-ILS CONCOURU A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLES EN VUE DE CONTRIBUER A ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE ?

Concernant la productivité, le rendement moyen du paddy est de 5,35 contre 3,43 tonnes par hectare avant la mise en œuvre des projets. Ce rendement excède celui espéré à la conception des projets (4,95 tonnes par hectare). En outre, certains projets ont permis aux bénéficiaires de faire une double culture permettant de mettre à profit la saison sèche. Au total, cinq projets sur sept ont atteint ou dépassé les rendements prévus. Il s'agit des projets de la Vallée du Kou phase 1, de Ké-Macina phase 1, de Yéléwani, de Kassack Nord et de PRODAM. Il est à noter que le projet Liptako Gourma phase 2 a enregistré une baisse de son rendement après la fin d'exécution dudit projet. Enfin, le périmètre aménagé (boc 1) dans le cadre du projet Anambé a été abandonné par les bénéficiaires

compte tenu de son coût d'exploitation élevé.

Au niveau de la production, en moyenne 28 566 tonnes de paddy sont rendues disponibles chaque année. Par contre, cette production moyenne de 28 566 tonnes est inférieure de 19% à celle prévue par le projet estimée à 35 379 tonnes. Cette contre-performance est en partie due à la superficie exploitée de 5 224,9 hectares qui est inférieure de 4% aux 5 423,7 hectares prévus à la conception du projet. En outre, il est à noter que les pertes issues des récoltes, les difficultés d'entretiens des infrastructures et d'encadrement des paysans ont aussi contribué à l'explication de cet écart de production comparé à ce qui avait été prévu. Enfin, il convient d'ajouter que certaines initiatives de développement de la culture maraîchère et d'autres activités de diversification des revenus (maraîchage à Liptako Gourma phase 2 et Ké-Macina, aviculture à Anambé, unité de teinture et de moulin à Kassack Nord 2,

boutiques villageoises à Yéléwani, empoisonnement à Liptako Gourma phase 2) ont échoué.

Au plan de la sécurité alimentaire, les ménages des exploitants agricoles auto-consomment au moins 50% de leur production. Dans le cadre du projet de développement agricole dans le Département de Matam, la production agricole couvre 84% des besoins alimentaires des bénéficiaires du projet contre 11% avant le projet. De même, au niveau du projet d'aménagements hydroagricoles dans la Région du Liptako Gourma, la production additionnelle permet de couvrir 3 à 29% des besoins alimentaires des membres. La part restante de la production sert de réserves (stocks) ou est vendue sur les marchés locaux. Enfin quelques fois, la production contribue à satisfaire la demande dans des pays limitrophes, comme c'est le cas par exemple pour le projet PRODAM au Sénégal à travers le commerce transfrontalier pour satisfaire la demande provenant de la mauritanie.

(1) La présente évaluation d'impacts qualitatifs socio-économiques a été élaborée par le cabinet "Bureau d'Etudes et de Recherche pour le Développement (BERD)". Les sept projets concernés sont : (i) le projet d'aménagements hydroagricoles de Anambé au Sénégal, (ii) le projet d'aménagements hydroagricoles de Kassack-Nord Phase 2 au Sénégal, (iii) le projet d'aménagements hydroagricoles des sites de la région de l'autorité du Liptako Gourma (ALG), phase 2 au Burkina Faso, (iv) le projet d'aménagements hydroagricoles de Matam Phase 1 au Sénégal, (v) le projet d'aménagements hydroagricoles de la vallée du Kou au Burkina Faso, (vi) le projet d'aménagements hydroagricoles de Ke-Macina au Mali, (vii) le projet d'aménagements hydroagricoles de Yelewani au Niger.

LES SEPT PROJETS ONT-ILS CONTRIBUÉ À L'AUGMENTATION DES REVENUS ET DU BIEN-ÊTRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES ?

Concernant les revenus, la majorité des producteurs des périmètres sont en mesure de rentabiliser leurs exploitations, sauf à Anambé et dans la vallée du Kou (aménagement abandonné) où les charges sont très proches des produits. Les marges bénéficiaires annuelles varient entre 30 750 et 440 013 F CFA et s'établissent en moyenne à 233 142 FCFA pour l'ensemble des projets. Les trois projets dont les exploitations sont les plus rentables sont respectivement le projet de Yéléwani, PRODAM et Kassack Nord. Au niveau du projet de Yéléwani, en moyenne annuelle, l'exploitant agricole supporte une charge de 404 700 FCFA pour une recette de 844 713 FCFA, soit une marge Bénéficiaire de 440 013 FCFA. S'agissant du projet PRODAM, la charge moyenne annuelle pour le paysan est de 468 186 FCFA pour un produit issu des ventes de 791 475 FCFA induisant un bénéfice de 323 289 FCFA. Concernant le projet Kassack, en moyenne annuelle, l'exploitant agricole supporte une charge de 776 211 FCFA pour une recette de 1 056 000 FCFA, soit une marge Bénéficiaire de 279 789 FCFA.

S'agissant de l'amélioration du bien-être, à l'exception des bénéficiaires du projet d'Anambé phase 1 au Sénégal, les revenus issus des exploitations agricoles sur les aménagements ont contribué à l'amélioration du bien-être de leurs ménages. Au moins 60 % des bénéficiaires disposent de radios, de téléphones portables, de bicyclettes, de comptes d'épargne alors que moins de 40% en disposaient avant la mise en œuvre des projets.

De même, hormis les projets Anambé phase 1 au Sénégal et la vallée du Kou au Burkina, 23% des exploitations enquêtées disposent de l'électricité contre 1% avant le projet. En outre, les bénéficiaires reconnaissent à l'unanimité que les infrastructures scolaires mises en place ont eu des effets positifs sur l'accès à l'éducation, dans de meilleures conditions, de leurs enfants. Par ailleurs, comme impact non prévu, les projets ont attiré des investisseurs qui ont ouvert des établissements d'enseignements primaires et secondaires. Les effets de ces constructions ont été l'accroissement du nombre d'élèves et la réduction du temps de trajet du domicile à l'école.

LES SEPT PROJETS ONT-ILS DES FACTEURS FAVORABLES À LEUR DURABILITÉ ?

Il est apparu que le maintien par les États d'une structure pérenne de gestion des investissements à la fin des projets est un des atouts pour la durabilité des projets. Le constat général à l'exception du cas du projet d'ANAMBE, est que les projets ayant bénéficié d'un ancrage institutionnel étatique fort ont donné de meilleurs résultats en termes de durabilité (meilleure appropriation, meilleur entretien, etc.). Toutefois, l'ancrage doit, pour être efficace, être renforcé par un bon système de gestion. Bien qu'il soit difficile de définir un modèle institutionnel unique applicable à tous les pays et à tous les projets, les expériences des pays méritent d'être approfondies et capitalisées pour en ressortir : (i) les différents

modèles institutionnels tenant compte de l'ancrage étatique ou des différents types de partenariats public-privés, (ii) les forces et les faiblesses de chaque modèle ainsi que les facteurs de succès et d'échec, (iii) les principes et orientations qui doivent sous-tendre les modèles institutionnels de gestion permettant de rendre durables les résultats de développement à court, moyen et à long termes, effets et impacts des projets d'AHA.

De l'ensemble des sept projets, ceux du Prodram, de Yéléwani et de Ké Macina ont déployé des programmes et des stratégies de renforcement des capacités des producteurs qui donnent des gages de durabilité desdits périmètres. Bien qu'ils aient encore besoin d'un certain accompagnement pour leur permettre de renforcer les acquis, les structures coopératives mises en place sur ces périmètres ont atteint un niveau d'autonomie et de fonctionnement viable.

Par exemple, le projet d'aménagement hydro-agricole de Yéléwani, avec au moins vingt-cinq années d'exploitation a démontré sa durabilité. L'organisation coopérative mise en place par les bénéficiaires de l'aménagement, avec l'accompagnement de l'Office National des Aménagements Hydroagricoles (ONAHA), assure correctement aujourd'hui la gestion du périmètre. Cet encadrement a permis la relance du crédit agricole en faveur de l'approvisionnement en intrants agricoles. Cependant, l'état actuel des infrastructures et équipements (canaux fuyants, motopompe en panne, local électrique délabré) montre que le dispositif d'entretien et de maintenance est défaillant. D'autre part, le développement d'aménagements hors périmètres pompant les eaux d'irrigation du canal primaire perturbe considérablement la pérennité de l'aménagement. Le cumul des dégradations conduit progressivement à la diminution des performances de l'irrigation. Après une exploitation d'environ 20 ans, le projet peut être qualifié de durable malgré les difficultés précédemment mentionnées.

Le projet de développement agricole dans le Département de Matam Phase 1 (PRODAM), après onze années, a également montré qu'il est durable. Le renforcement de la capacité d'autogestion des organisations paysannes par la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta (SAED) et le projet de développement agricole dans le Département de Matam Phase 2 (PRODAM II) ont permis d'ancrer les bases favorables à un développement endogène et durable.

Le projet d'aménagement hydro-agricole Ké-Macina, après dix années d'exploitation révèle qu'il a des facteurs favorables à sa durabilité. La mise en place par l'Office du Niger d'organisation des producteurs et les formations ont contribué à : (i) conscientiser les usagers vis à vis de la gestion rationnelle de la ressource en eau et du paiement des redevances ; (ii) améliorer leur niveau en matière de maintenance des infrastructures ; (iii) instaurer les fondements d'une dynamique pour l'autopromotion. La formation des agents d'encadrement du projet a eu pour objectif principal de faire bénéficier, aux agents d'encadrement de l'Office du Niger, d'un accroissement de compétences adaptées, afin de les rendre plus aptes à répondre à la diversification prévisible des attentes des producteurs.

Sur les autres périmètres (Anambé, Vallée du Kou, ALG, Kassack nord), il est constaté une insuffisance dans les programmes et stratégies de renforcement des capacités déployées. Aussi, l'insuffisance, voire l'absence de maintenance des équipements hydrauliques mis à la disposition des bénéficiaires a compromis ou est susceptible de compromettre à moyen et long termes la durabilité desdits projets.

QUELS SONT LES FACTEURS DE REUSSITE ?

La meilleure maîtrise de l'eau sur les périmètres aménagés : un des premiers objectifs des aménagements hydro agricoles est de doubler les capacités productives de l'espace disponible et dans une certaine mesure contourner la pression foncière, grâce à une meilleure gestion de l'eau et des surfaces aménagées. Particulièrement dans le cadre de la riziculture, la double culture a été possible grâce à la disponibilité de la ressource en eau (projets Yéléwani et Ke Macina).

La meilleure maîtrise des connaissances des techniques de production : les connaissances acquises et l'appui-conseil, en combinaison avec les intrants et l'équipement, permettent aujourd'hui aux producteurs, qui ne dépassaient pas avant les projets un rendement de 2,7 tonnes de paddy/ha, d'atteindre des niveaux de 5 tonnes de paddy/ha. Des efforts restent cependant à faire pour obtenir des variétés à haut potentiel de rendement (10-11 tonnes de paddy/ha), en vue d'obtenir des rendements proches de 10 tonnes de paddy/ha. Par ailleurs, combinée avec les formations aux techniques agricoles, l'alphabétisation fonctionnelle a favorisé le renforcement des structures organisationnelles des paysans, le respect du calendrier cultural et des doses d'intrants, le renouvellement à temps des semences sélectionnées, la maîtrise des techniques d'irrigation et d'entretien des ouvrages d'irrigation.

La viabilisation des zones pastorales : grâce à l'installation d'équipements appropriés (forages, parcs de vaccination, postes de santé...), certains projets (PRODAM) ont permis la stabilisation des troupeaux et de faire de ces aires des zones de transhumance. En matière de production fourragère, à partir de l'expérience du projet de Kou, un centre de recherche a installé une antenne de production fourragère sur le site du projet et permet actuellement la production de semences et des actions de développement.

La création d'un climat de confiance entre producteurs et structures financières : la mise en place des lignes de crédit pour les fonds de roulement, les intrants et les équipements ainsi que l'implication des coopératives de paysans dans la gestion et le recouvrement des crédits (caution morale) a permis aux producteurs (projet Kassak Nord) de s'approvisionner en intrants et d'acquérir des équipements nécessaires à l'exploitation des périmètres. Elles favorisent également la constitution d'épargne en milieu rural. La mise en place des stratégies de pérennisation des lignes de crédit après la clôture des projets favorise la confiance entre les emprunteurs (paysans) et les prêteurs (structures financières) tout en im-

pliant les pouvoirs publics dans la gestion des risques attachés au crédit. Une telle stratégie rassure les structures de financements dans la gestion des risques de non remboursement des crédits octroyés. Enfin, elle permet aux Etats et aux bailleurs de suivre rétrospectivement la situation des engagements sur les lignes de crédit ainsi que le profil de risques des structures financières induit par les crédits aux bénéficiaires des projets.

La présence de magasins de stockage des productions : la sécurité alimentaire implique non seulement la disponibilité des denrées alimentaires en quantité suffisante, mais également leur disponibilité en tout lieu et en tout temps à des prix accessibles. Pour y parvenir, il est nécessaire, entre autres, de disposer de magasins de stockage des productions en vue de leur conservation. Ces lieux de stockage sont des atouts importants pour la liaison entre la production et les marchés. Certains producteurs bénéficiaires des projets (Kassack Nord, Prodam) à travers leurs stratégies de stockage, ont pu profiter des mouvements favorables des prix de marché (hausse des prix de vente) mais également, ils ont pu sécuriser les quantités-autoconsommées de leurs productions agricoles.

La transformation de la production rizicole : les rizeries ont permis la transformation du riz, ajoutant ainsi de la valeur ajoutée permettant d'accroître la rentabilité de la production du riz. Elles ont permis également de faciliter les travaux post récoltes grâce aux batteuses et décortiqueuses (projet Yéléwani). Ces avantages peuvent être durables en favorisant l'implantation d'acteurs privés spécialisés en vue de contribuer d'avantages à la transformation et la commercialisation du riz.

Le développement de l'esprit d'initiative pour l'utilisation du Système de Riziculture Intensive (SRI) : le SRI permet de produire plus de riz avec moins d'eau et d'intrants chimiques. Il est basé sur les semis en pépinière suivi de repiquage. Il combine le travail du sol, la fumure organique et une gestion de l'eau selon la demande des cultures, la fertilisation minérale étant apportée en appoint. Le SRI est d'autant plus rentable que l'irrigation se fait par pompage. Il permet d'atteindre des rendements moyens de 10 tonnes/ha de riz paddy (Projet Prodam dans le périmètre du Waloo), tout en permettant une réduction des coûts de production de plus de 55%, dont 27% d'économie en carburant pour le pompage et 75% d'économie de semence comparativement au système de culture classique.

QUELS SONT LES FACTEURS LIMITANTS ?

L'insuffisance des études et la mauvaise conception technique : l'insuffisance des études techniques n'ont pas permis dans certains projets de mettre en place des ouvrages hydrauliques à même de contrôler effectivement les eaux et de sécuriser les producteurs dans leurs activités de production (difficultés de drainage, fuites des canaux en terre, débordement à certains niveaux du canal primaire dû à une irrégularité de la section, enherbement et dépôts de sédiments). En outre, la machinerie de pompage installée à

Anambé est surdimensionnée et les installations prévues pour alimenter la machinerie n'ont pas été réalisées. S'agissant du projet de développement de la Vallée du Kou, le défaut de conception a provoqué un écoulement des eaux vers d'autres directions et un quasi-assèchement d'une zone humide aux multiples fonctions écologiques et économiques. Il a été constaté une réduction de plus de 80% de la superficie du lac entraînant un faible niveau de stockage de la ressource en eau de plus en plus précaire, un effondrement de la production halieutique, une impossibilité de mettre en valeur la superficie d'environ 300 ha récupérés.

L'implication insuffisante des bénéficiaires dans le choix de certaines activités et la prise en compte insuffisante du milieu et de l'environnement : l'analyse des échecs montre qu'ils sont le fait d'insuffisante prise en compte du milieu et de l'environnement économiques (PRODAM 1: insémination artificielle, opération buffle ; Kassack-Nord 2 : unités de teinture, moulin à grain, décortiqueuse ; Vallée du Kou : embouche, culture fourragère ; Anambé : aviculture, rizerie ; Ké-Macina : maraîchage ; Yéléwani : maraîchage, boutique). En conséquence, une réelle responsabilisation/participation des acteurs aux actions de développement qui les concernent constitue des déterminants pour le succès desdites actions, car ceux-ci connaissent mieux que quiconque leurs forces et leurs limites pour la mise en œuvre des actions en leur faveur. Par ailleurs, les actions en faveur des femmes n'ont pas été généralement bien prises en compte lors de la conception des projets. De ce fait, des échecs ont été enregistrés.

L'insuffisant accompagnement des paysans après la fin de l'exécution des projets : Généralement, il est ressorti qu'entre l'entrée en vigueur du financement et la mise à disposition des bénéficiaires, il s'est écoulé souvent une longue période (2 à 5 ans pour les périmètres du projet ALG 2, 4 ans pour Anambé phase 1 et 5 ans pour Kassack-Nord phase 2...), avec pour conséquence un temps réduit pour l'accompagnement des producteurs dans la mise en œuvre de leurs parcelles. Après la fin de l'exécution des projets, l'accompagnement et le suivi de bénéficiaires par les services de l'Etat ont été défaillants. Cette situation préjudiciable à la durabilité des projets est en partie liée (i) au manque de communication entre les différentes parties concernées au niveau de l'administration, (ii) à la structuration des champs d'actions des structures intervenant en milieu rural, (iii) à la formalisation informelle des titres de propriétés ou d'usage entre les bénéficiaires (changement des bénéficiaires initiaux) rendant difficile la capitalisation des formations des bénéficiaires initiaux lors de l'exécution du projet. Ces facteurs indiquent une responsabilité partagée entre tous les acteurs (services d'accompagnement de l'Etat et producteurs). L'insuffisant accompagnement des paysans après la fin de l'exécution des projets a pour corolaire une difficulté des paysans à accéder aux intrants agricoles. Cette difficulté se traduit par la fourniture inconstante et hors délai des engrais, des produits phytosanitaires ainsi que la difficulté d'accès au crédit.

Les difficultés de commercialisation : dans la plupart des projets, il avait été prévu des structures de commercialisation qui devaient accompagner les producteurs en aval. Ces structures

devaient travailler conjointement avec les Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) mis en place par ces producteurs. Malheureusement, dans la plus grande partie des cas, cela a été un échec. Les producteurs ont, comme au niveau des projets ALG2 et Ké-Macina, produit sans être en mesure d'écouler leurs excédents maraîchers dans des conditions qui leur permettent de tirer véritablement profit de leurs investissements. En outre, le décalage du paiement à crédit de la production par les commerçants ne permet pas aux producteurs d'honorer leurs charges et de faire face à leurs dépenses familiales dans les délais raisonnables (retards de paiement des fournisseurs, du remboursement des crédits, etc). Cette situation induit des tensions entre les exploitants agricoles et les fournisseurs d'intrants et les institutions financières, impactant de ce fait l'accès aux intrants et aux crédits. Cette problématique récurrente de la commercialisation indique que la conception des projets hydro-agricoles ayant une vocation de mise en marché d'une partie de la production n'examine pas avec une grande attention et expertise spécifique les solutions à apporter à la difficulté de commercialisation.

L'accroissement des coûts d'entretien des aménagements : au regard de leur ancienneté ou de l'utilisation du carburant pour le pompage, les coûts d'entretien des périmètres irrigués s'élèvent progressivement et accroissent les coûts de production des exploitants agricoles.

L'absence de mesure d'atténuation des problèmes environnementaux : Il est à noter la quasi absence d'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux. Elle s'explique par le fait que les études d'impacts environnemental et social (EIES) n'étaient pas une exigence avant 2004 à la BOAD. L'absence de ces études et des plans de gestions environnementale et sociale ont induit des impacts négatifs dans tous les projets sans mesures d'atténuation conséquentes. Ainsi, l'insuffisante protection et l'intense exploitation des berges de certains périmètres, facilitant l'ensablement et l'envasement des retenues d'eaux et la contamination des eaux préjudiciable à la vie des poissons, des hommes et des animaux terrestres. Par ailleurs, les entretiens sur le terrain ont révélé une prolifération des moustiques liée à l'accroissement de l'humidité dans les zones aménagées, faisant ainsi courir les risques d'une recrudescence de la pandémie du paludisme dans ces aires d'habitation.

L'absence de système de suivi – évaluation des résultats de développement devant permettre une capitalisation : Malheureusement, il a été constaté dans la majorité des projets l'absence d'un tel système. En conséquence, plusieurs prérequis pour l'évaluation d'impacts n'étaient pas réunis pour conduire une évaluation d'impacts combinant les approches qualitative et quantitative. En particulier, les enquêtes de référence d'impacts, la documentation sur les indicateurs de suivi-évaluation ou d'autres documents majeurs pour évaluer les projets n'étaient pas disponibles dans la plupart des projets. Par ailleurs, le long délai (25 à 10 ans) pour la conduite des évaluations d'impacts n'a pas favorisé la collecte des informations compte tenu de la difficulté de retrouver plusieurs bénéficiaires et de faire appel à la mémoire après plusieurs années.

RECOMMANDATIONS

• Les recommandations ci-après sont formulées à l'attention de la BOAD

R1. Institutionnaliser l'évaluation d'impacts (5-6 ans après réalisation des projets), établir une situation de référence (intégrant une évaluation des indicateurs de suivi et d'impacts) et maintenir un dispositif minimum fonctionnel pour le suivi, la collecte et le traitement de l'information, dès la conception du projet ;

L'évaluation d'impacts est une étape importante de la vie du projet qui doit permettre à tous les acteurs (bailleurs, bénéficiaires) de capitaliser les acquis et d'envisager les actions de consolidation nécessaires à la poursuite ou à la réorientation des objectifs initiaux. Pour ce faire, il est important de :

- prévoir lors de l'évaluation avant financement des projets/programmes, l'établissement d'une situation de référence et la définition des indicateurs de suivi-évaluation intégrant des indicateurs pouvant permettre de juger de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité et des impacts ;
- exiger des emprunteurs la mise en place d'un dispositif fonctionnel de suivi-évaluation intégrant la saisie et la conservation des données sur les indicateurs et la dynamique des bénéficiaires.
- procéder à l'évaluation dans les délais raisonnables (entre 5-6 ans après la fin des projets), pour tenir compte de la durée d'activité des bénéficiaires en tant qu'exploitant, mais également de leur mémoire dans un contexte où peu de choses sont écrites.

R2. Exiger de l'emprunteur lors de l'évaluation ex-ante des projets/programmes, de définir une stratégie d'organisation qui viendra remplacer les Unités de gestion, lesquelles le plus souvent disparaissent après la clôture des projets, en vue d'assurer la pérennité des projets /programmes après leurs clôtures ; cette stratégie d'organisation doit être pertinente et réalisable et doit faire l'objet d'un paragraphe dans le rapport d'évaluation ex-ante ;

L'appui-conseil à la production et à la commercialisation ainsi que l'entretien des infrastructures sont des activités qui doivent se poursuivre après la réalisation des investissements. L'absence dans bien de cas de structures pérennes de gestion devant prendre le relais après la démobilisation des unités de coordination des projets, ne permet pas de renforcer la durabilité des projets/programmes. Bien qu'il soit difficile de définir un modèle institutionnel d'organisation unique applicable à tous les pays et à tous les projets/programmes, les expériences de certains pays méritent d'être approfondies et capitalisées pour développer différents modèles institutionnels d'organisation y compris les partenariats public-privé. Il est donc recommandé aux bailleurs d'exiger de l'emprunteur lors de l'évaluation des projets/programmes, de définir les stratégies de pérennité des projets/programmes après leur réalisation. Cette stratégie, qui doit être pertinente et réalisable, devrait

être exposée dans le rapport d'évaluation ex-ante.

R3. Doter des lignes budgétaires spécifiques pour le renforcement des capacités, le financement de partenariats avec le secteur privé, les tests d'innovation et l'installation d'unités de transformation.

La commercialisation et la transformation, bien qu'importantes dans la réussite d'un projet, ont constitué les maillons faibles : les méventes découragent l'investissement dans la production et l'accroissement de la productivité. Pour leur conférer la place qu'il faut dans la stratégie de management des projets/programmes, le bailleur devrait veiller à ce que leur soient consacrées des lignes budgétaires spécifiques destinées, notamment au développement de partenariats, au renforcement des capacités, au financement du secteur privé et de l'actionnariat, aux tests d'innovations et à l'installation d'unités de transformation, etc.

• Les recommandations ci-après sont formulées à l'attention des Etats

R1. Conduire une réflexion et une recherche-action sur la question relative aux liens supposés entre les reboisements dans les périmètres irrigués et la prolifération des oiseaux granivores.

Les Ministères en charge de l'Eau et des Aménagements Hydro-agricoles devraient, de concert avec les agences publiques de gestion des aménagements hydro-agricoles des pays de la sous-région (Office du Niger au Mali, Office National des Aménagements Hydro Agricoles du Niger, Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou et Pôle croissance de Bagré au Burkina Faso...) engager toute réflexion et toute activité de recherche-action permettant d'adresser la question des liens supposés entre les reboisements dans les périmètres irrigués et la prolifération des oiseaux granivores. Ce problème, alimenté par préjugés parfois tenaces véhiculés par les populations de la sous-région, affecte la conception et la durabilité environnementale et socio-économique des aménagements hydro-agricoles, dans un contexte semi-aride marqué par la précarité des ressources naturelles comme celles des pays du Sahel.

R2. Instituer un suivi permanent, par chaque Ordonnateur National, de l'évolution des fonds et partenariats établis avec les institutions de crédit, afin de s'assurer des meilleures conditions de pérennité et des besoins de consolidation.

Tous les projets ont mis en place une composante crédit et/ou un fonds visant à faciliter l'accès des producteurs aux intrants et aux équipements. Malheureusement, ces dispositifs ne sont pas suffisamment suivis ni par l'emprunteur ni par le bailleur; ce qui entraîne leur disparition dès la fin des projets et un perpétuel recommencement dès la mise en place de nouveaux projets. Ceci constitue une perte pour les bénéficiaires, l'Etat, voire pour le bailleur de fonds. Il est donc recommandé à chaque Ordonnateur National de suivre l'évolution de ces fonds et partenariats établis pour les besoins des projets, afin de leur assurer des meilleures conditions de pérennité, y compris la consolidation avec de nouveaux investissements.

R3. Institutionnaliser l'évaluation d'impacts dans des délais raisonnables (5-6 ans après la réalisation des projets) et veiller, dès la conception, à l'établissement d'une situation de référence (intégrant des indicateurs de suivi et d'évaluation d'impacts) et au maintien d'un dispositif minimum fonctionnel (suivi, collecte, traitement de l'information...).

L'évaluation d'impacts est une étape importante de la vie du projet, qui doit permettre à tous les acteurs impliqués (bailleur, bénéficiaires) de capitaliser les acquis et d'envisager les actions de consolidation nécessaires à la poursuite ou à la réorientation des objectifs initiaux. Pour ce faire, il est important de :

- insister dès la conception sur l'établissement d'une situation de référence et l'évaluation des indicateurs de suivi permettant de juger de l'efficacité, de l'efficience, des impacts potentiels et d'améliorer le suivi des projets pendant leur phase d'exécution ;
- procéder à cette évaluation dans les délais raisonnables (entre 5-6 ans après la fin des projets), pour tenir compte de la durée d'activité des bénéficiaires en tant qu'exploitants mais également de leur mémoire dans un contexte où peu de choses sont écrites ;
- élaborer avant le démarrage des investissements et des activités liés aux projets une situation de référence et des indicateurs de suivi-évaluation intégrant des indicateurs d'impacts ;
- conserver ou mettre en place un dispositif minimum fonctionnel de saisie des informations sur les indicateurs et la dynamique des bénéficiaires, afin de faciliter l'analyse d'impacts et le suivi de l'évolution des investissements.

R4. Procéder à la correction des défaillances existantes sur les aménagements et poursuivre les efforts d'appui-conseil aux producteurs afin d'améliorer l'intensité culturelle.

Un des premiers objectifs des aménagements hydroagricoles est de doubler les capacités productives de l'espace disponible, et dans une certaine mesure, contourner la pression foncière, grâce à une meilleure gestion de l'eau et des surfaces aménagées. Les efforts doivent aller dans le sens d'une utilisation optimale des espaces aménagés cultivables pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et dégager des surplus pour le reste de la population, toute chose qui allège le pays des importations croissantes. Or, l'état actuel des ouvrages hydrauliques ne leur donne pas l'assurance d'efficacité par rapport aux attentes des projets. En outre, la capacité d'entretien des populations est apparue très limitée. Pour redonner à ces aménagements leur rôle, il faut procéder dans un proche avenir à leur réhabilitation. En conséquence, il est recommandé pour la zone des aménagements hydroagricoles du Liptako Gourma de :

- intervenir pour la correction des défaillances des aménagements et particulièrement pour (i) un meilleur contrôle des eaux pluviales et des crues, (ii) une meilleure gestion des installations anarchiques qui mettent en péril la gestion durable des ressources en eau, à travers la mise en place de dispositions coercitives ;

- poursuivre les efforts d'appui-conseil aux producteurs pour augmenter les superficies mises en valeur, surtout en contre-saison. A cet effet, l'encadrement des périmètres irrigués confié aux directions provinciales de l'agriculture doit aller de pair avec la mise à leur disposition des ressources nécessaires en quantité et en qualité. La mise en place, au niveau de chaque région, d'une structure chargée de la gestion, de l'encadrement et de l'entretien des infrastructures hydro-agricoles participerait à rehausser les performances desdits périmètres.

R5. Renforcer les connaissances et les capacités productives des exploitants et l'appui-conseil.

Les résultats des entretiens et des enquêtes sur le terrain ont montré que tout ne réside pas dans la disponibilité des intrants et des équipements, mais également dans la motivation, l'organisation et les capacités techniques et organisationnelles des producteurs eux-mêmes. En effet, les faiblesses organisationnelles, des connaissances et dans les applications techniques ont pour conséquence le non-respect du calendrier cultural et des doses d'intrants, le non renouvellement à temps de la semence sélectionnée, le faible entretien de la culture, la faible maîtrise des techniques d'irrigation et d'entretien des ouvrages d'irrigation. Dans un tel contexte, il est difficile de tirer profit du potentiel des variétés sélectionnées utilisées et d'obtenir d'excellents rendements. Il est donc suggéré de :

- appuyer les producteurs dans une organisation efficiente du calendrier cultural de leur exploitation, afin de garantir une exploitation efficiente de chaque composante (terres hautes, aménagements) ;
- renforcer les connaissances des producteurs sur l'utilisation rationnelle de la semence améliorée, des techniques culturales et des produits chimiques (engrais, pesticides, herbicides...) tout en minimisant les coûts, en vue d'améliorer le compte d'exploitation.
- les systèmes de la riziculture intégrée (SRI) et de gestion intégrée de la production et des prédateurs (GIPD) sont des possibilités offertes par la recherche au développement, pour réduire les charges de production (particulièrement en semence, engrais et produits phytosanitaires, et des importations dans certains cas) et améliorer les rendements voire la qualité des produits pour le consommateur ;
- renforcer l'accompagnement des producteurs pour suivre et réajuster l'application des techniques de production sur le terrain (technique de pépinière et de repiquage, densité de semis, technique d'irrigation et d'entretien des ouvrages hydrauliques). Dans ce sens, il s'agira de redynamiser le contact permanent recherche-producteurs-services techniques.

R6. Faciliter l'installation du secteur privé et d'une interprofession dynamique (commercialisation, transformation).

La commercialisation et la transformation, bien qu'importantes dans la réussite d'un projet ont constitué les maillons faibles : les méventes découragent l'investissement dans la production et l'accroissement de la productivité. Dans ce contexte, il est recommandé que les Etats :

- inscrivent dans tous les projets/programmes en négociation des volets relatifs au développement de la commercialisation et de la transformation afin de faciliter l'installation de véritables industries privées dans la zone ;
- fassent le lobbying auprès du secteur privé national et international (la Chambre de Commerce peut être un important partenaire dans ce sens), pour les attirer vers un investissement durable dans la zone ;
- travaillent avec les producteurs, les transformateurs et les commerçants, pour leur faire voir leur interdépendance et la nécessité de mettre en place une structure de concertation commune (Interprofession), un espace donc d'échanges gagnant-gagnant pour tous.

D'une façon générale, pour leur conférer la place qu'il faut dans la stratégie de management des projets/programmes, il est suggéré qu'il leur soit consacré des lignes budgétaires spécifiques destinées notamment au développement de partenariats, au renforcement des capacités, au financement du secteur privé et de l'actionnariat, aux tests d'innovations et à l'installation d'unités de transformation, etc.

R7. Prendre en charge les aspects environnementaux (valorisation systématique des ressources créées : pêche/aquaculture; accroissement des besoins en ressources naturelles, gestion intégrée et durable de la fertilité des sols, préservation de l'environnement et de la santé des populations contre les pollutions).

La conception et la mise en œuvre des aménagements hydro-agricoles devraient prendre en charge l'ensemble des problématiques environnementales et sociales prévisibles qui les accompagnent, qu'elles soient positives ou négatives. Il s'agit notamment de/du:

- souci d'économie des ressources, en particulier l'eau, dans un contexte semi-aride où cette ressource est précieuse et la réduction conséquente des coûts d'exploitation ;
- la valorisation systématique des ressources directement ou indirectement créées par les projets dont la pêche et l'aquaculture ;
- l'accroissement des besoins en ressources naturelles (ressources forestières et pastorales notamment) résultant de la concentration géographique et de l'accroissement de la population autour des AHA ;
- la nécessaire gestion intégrée et durable de la fertilité des sols qui proscrit le recours aux solutions faciles du « tout économique » ;
- la nécessité de préserver l'environnement et la santé des populations contre les pollutions d'origine organique ou chimique résultant des activités d'irrigation.

Ces aspects environnementaux sont de bonnes pratiques universelles que la BOAD, comme d'autres bailleurs de fonds, devrait effectivement inclure dans les critères d'évaluation et de financement des projets soumis par les Etats et autres clients de la Banque.

R8. Prendre des mesures pour la réhabilitation et l'extension du périmètre

Le constat que la mission a fait sur l'état de certaines stations de pompage et ouvrages hydrauliques sont assez inquiétants. Ils ne sont pas en mesure d'assurer une gestion rationnelle des eaux ainsi que de permettre un contrôle acceptable des inondations (toits découverts, pannes, vétustés des ouvrages, ensablement et envasement, etc.).

Il est recommandé donc la réhabilitation et l'extension du périmètre. L'extension devra concerner les terres contigües au périmètre pour d'une part offrir plus de terre mais aussi écarter toute possibilité d'exploitation informelle desdites terres.

- **Les recommandations ci-après sont formulées à l'attention des bénéficiaires**

R1. Faciliter le développement du crédit et la confiance entre producteurs et structures financières

La question du crédit a toujours été perçue comme une donnée fondamentale à l'atteinte d'une performance dans l'agriculture. C'est à ce titre, qu'ont été établis, dans le cadre de ces projets, des arrangements (crédit agricole, fonds de développement) entre la structure de financement (CNCA, BDA..), les Etats, les partenaires techniques et financiers et les organisations de producteurs. Malheureusement, ces mécanismes, qui ont bien fonctionné au cours du projet, se sont estompés après la clôture du projet, mettant en difficultés les producteurs (pas de financement de leurs campagnes), sans que l'arrangement ne soit totalement arrêté. Bien que souvent les tors soient partagés entre le banquier et les producteurs, il est à signaler souvent l'absence de rigueur dans le contrôle de l'évolution de ce partenariat Banque-organisations des producteurs. Afin de rechercher des solutions idoines au bénéfice de toutes les parties, il faut donc garder cette interdépendance et réduire les pertes au niveau de tous. Dans ce contexte et en plus des dispositions ci-dessus recommandées à l'Ordonnateur, il est proposé que :

- un code de conduite en matière de crédit soit mis en place au niveau des organisations paysannes, afin que des mauvais payeurs ne grippent le partenariat ;
- il soit poursuivi l'équipement individuel (préférable) en culture attelée ou en motoculteur adapté ;
- un dispositif de suivi du crédit soit établi entre le banquier et les organisations des producteurs, afin d'avoir une connaissance partagée du niveau d'engagement des parties, de l'évolution des remboursements, des difficultés et des nouveaux besoins qui s'expriment.

R2. Réaliser des gains de productivités et des économies substantielles sur les charges des exploitations par : (i) l'utilisation de variétés performantes (10-11 t/ha) ; (ii) une plus grande maîtrise des techniques de production ; et (iii) la mise en place d'équipements adaptés aux besoins de mécanisation des opérations.

Aujourd'hui, les résultats de la recherche permettent de réaliser des gains de productivités et des économies substantielles sur les charges des exploitations. Pour ce faire, il est recommandé aux producteurs et à leurs organisations :

- l'utilisation de variétés performantes (10-11 t/ha) ;
- une plus grande maîtrise des techniques de production (préparation du sol, date de semis, entretien des cultures et des ouvrages hydrauliques, gestion de l'eau, utilisation des engrais et de la matière organique en condition inondée, etc.) ;
- la mise en place d'équipements adaptés aux besoins de mécanisation des opérations (motoculteurs, moissonneuses, batteuses, etc.) et dont la gestion est maîtrisable par leurs organisations.

NOTES

Travaux cités

- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles de ANAMBE au SENEGAL.*
- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles de KASSACK-NORD Phase 2 au Sénégal.*
- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles de MATAM Phase 1 au Sénégal.*
- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles des sites de la REGION de L'ALG-PHASE 2 au Burkina Faso.*
- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles de la VALLEE DU KOU au Burkina Faso.*
- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles de KE-MACINA au Mali.*
- BOAD et BERD (2014). *Etude d'impacts qualitatifs socio-économiques du projet d'aménagements hydroagricoles de YELEWANI au Niger.*

POUR EN SAVOIR PLUS :

Banque Ouest Africaine de Développement, 68 Avenue de la Libération, BP 1172 Lomé-Togo
Téléphone : +228 22 21 59 06 ; Fax : + 228 22 21 52 67 ; Email : boadsiege@boad.org

DIRECTION DE L'ÉVALUATION RÉTROSPECTIVE DES PROJETS (DERP)

M. Patrice GBAGUIDI, Directeur de la DERP

M. Didier Serge Damit AMANY, Economiste Principal chargé du Suivi-Evaluation

M. Hassan TAMBOURA, Analyste Financier Principal Evalueur Ex post de Projet

